

**Luik B**

In de bijlagen bij het Belgisch Staatsblad bekend te maken kopie
na neerlegging van de akte ter griffie

Voor-
houden
aan het
Belgisch
Staatsblad



NEERLEGGING TER GRIFFIE VAN DE
ONDERNEMINGSRECHTBANK GENT
afdeling KORTRIJK

0 / APR. 2026

DE GRIFPIER

Ondernemingsnr : **0508 449 056**

Naam

(voluit) : **ALLIA INSURANCE BROKERS**

(verkort) : **ALLIA**

Rechtsvorm : **société anonyme**

Volledig adres v.d. zetel : **8800 Roeselare, Kwadestraat 157 51**

**Onderwerp akte : OPERATION ASSIMILEE A UNE FUSION PAR ABSORPTION DE LA
SOCIETE ANONYME "BROKERS STAR" - PROCES-VERBAL DE LA
SOCIETE ABSORBANTE - AUGMENTATION DE CAPITAL SUITE A LA
FUSION - MODIFICATION DES STATUTS**

Ce jour, le dix-sept mars deux mille vingt-six.

(...)

Devant Tim CARNEWAL, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la société "Berquin Notaires", ayant son siège à Bruxelles, avenue Lloyd George 11,

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "ALLIA INSURANCE BROKERS", ayant son siège à 8800 Roeselare, Kwadestraat 157 51, ci-après dénommée la "Société" ou la "Société Absorbante".

(...)

Ordre du jour:

(...)

Décision de fusion, conformément au projet de fusion précité, par laquelle la société anonyme "ALLIA INSURANCE BROKERS", ayant son siège à 8800 Roeselare, Kwadestraat 157 51, et numéro d'entreprise 0508.449.056 (la "Société Absorbante"), absorbe la société anonyme "BROKERS STAR", ayant son siège à 8800 Roeselare, Kwadestraat 157 51, et numéro d'entreprise 0823.340.354 (la "Société Absorbée"), dans le cadre d'une opération assimilée à une fusion par absorption.

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION: Prise de connaissance du projet de fusion.

(...)

DEUXIEME RESOLUTION: Fusion - Transfert du patrimoine à titre universel.

1. Absorption par opération assimilée à une fusion par absorption de la Société Absorbée et transfert du patrimoine

L'assemblée approuve le projet de fusion précité, et approuve par conséquent l'opération par laquelle la Société Absorbante absorbe par voie d'opération assimilée à une fusion par absorption la Société Absorbée.

Par cette opération, la totalité du patrimoine de la Société Absorbée, sans exception ni réserve, est transférée à titre universel à la Société Absorbante.

2. Date comptable

Toutes les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable et fiscal comme effectuées pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1 janvier 2026.

3. Date juridique

La présente fusion entre juridiquement en vigueur à partir de ce jour.

(...)

TROISIEME RESOLUTION: Augmentation de capital suite à la fusion.

À la suite de l'opération assimilée à une fusion par absorption, l'assemblée constate que le capital a été augmenté à concurrence de 250.000,00 EUR, pour le porter de 17.325.000,00 EUR à 17.575.000,00 EUR, et ce sans émission de nouvelles actions.

QUATRIEME RESOLUTION: Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

(...)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Op de laatste biz. van **Luik B** vermelden : **Voor kant :** Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en) bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen

Achter kant : Naam en handtekening (dit geldt niet voor akten van het type "Mededelingen")

CINQUIEME RESOLUTION : Modification des statuts.

Conformément les résolutions prises l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

"Le capital est fixé à dix-sept millions cinq cent septante-cinq mille euros (€ 17.575.000,00).

Il est représenté par vingt-sept mille huit cent vingt-cinq (27.825) actions, sans mention de valeur nominale, représentant chacune une part égale du capital."

SIXIEME RESOLUTION : Procuration pour la coordination.

(...)

SEPTIEME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

HUITIEME RESOLUTION: Procuration pour les formalités.

L'assemblée confère tous pouvoirs à chaque administrateur de la Société, chacun agissant séparément, ainsi qu'à leurs employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal).

(Sera déposé électroniquement via la base de données des statuts : le texte coordonné des statuts)

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Tim CARNEWAL

Notaire